



## REGLEMENT DU CONCOURS DE PÊCHE Dimanche 13 mai 2018

Il se déroulera en Baie de Douarnenez dans la zone cartographiée

*Il aura lieu en une manche non-stop de 8h00 à 16h00 (heure limite de retour au port de Tréboul)*

Il est ouvert à tout type d'embarcation (hors kayak de mer) d'une longueur supérieure ou égale à 4,50 m

### 1. REGLES

- L'esprit du concours est de favoriser, non pas la quantité mais la qualité et la diversité
- Le nombre de prises retenu est limité à trois poissons par espèce
- Toutes les espèces de poissons sont concernées à l'exception du bar (restrictions européennes 2018)
- le « no kill » sera favorisé
- Le nombre total de prises débarquées sera de 25 poissons maximum toutes espèces confondues
- L'ensemble des participants est soumis au même règlement
- Le nombre de bateaux engagés est limité à 70 unités
- Dans le cadre du « no-kill », les bateaux des commissaires positionnés sur la zone de pêche cartographiée procéderont :
  - En mer à la vérification des prises jusqu'à 15h30 : les participants doivent venir bord à bord des bateaux commissaires et non l'inverse.
  - Au ponton au contrôle à partir de 16h00
  - A leur pointage sur la grille des prises et à leurs remises à l'eau (seuls les poissons vivants et ayant une chance de survie seront concernés, les autres seront récupérés par les concurrents et validés pour le débarquement, leur queue sera coupée).
  - Ainsi sur le déroulement de la journée et en cas de prises successives, seules les plus importantes, dans une limite de 3 par espèces, seront comptabilisées.
- Seuls les poissons pris à la ligne, en dérive ou à la traîne (à main ou à la canne) et dont la taille sera égale ou supérieure à la taille indiquée sur la grille de notation jointe (réglementaire ou supérieure), seront sélectionnés. Toutes les autres méthodes sont prohibées, mouillage, « strouille », filet et palangres de tous types. Seuls les appâts naturels et les leurres seront autorisés.
- **Afin d'éviter toute contestation dans le déroulement du concours 3 contrôles complémentaires sont mis en œuvre :**
  - Un contrôle aléatoire des viviers avant le départ
  - Une surveillance particulière des limites de zones de pêche pendant l'épreuve
  - Un contrôle aléatoire des traces GPS au retour au port
- Le règlement impose un maximum de 3 lignes à l'eau par bateau (des contrôles peuvent être effectués).
- Tout concurrent présentant un seul poisson ramené à terre sous taille réglementaire et/ou avec la queue non coupée sera éliminé. Il en sera de même pour ceux débarquant une quantité supérieure à 25 poissons.
- L'échange de prises entre bateaux est formellement interdit. Tout équipage suspecté de fraude (décision prise par l'ensemble des membres chargés du contrôle) ne sera pas classé et aucune réclamation ne sera admise. Le regroupement de bateaux, sans action de pêche, pour le « casse-croûte » de midi est autorisé.
- Le nombre de pêcheurs en action, est limité à 3 par embarcation. Les enfants de 10 ans et plus pourront faire partie des équipages sous conditions de fournir aux organisateurs une autorisation parentale. Un accompagnateur est autorisé à bord.
- Le simple fait de signer ce document d'inscription engage le participant à en accepter tous les termes sans aucun recours contre l'organisateur.



- Les bateaux des commissaires assureront la surveillance générale de la compétition et resteront raccordés sur le canal VHF dédié pour assurer une meilleure sécurité. Les communications entre bateaux devront passer sur le même canal.
- Ces bateaux pourront également s'ils le souhaitent participer au concours.
- En cas d'annulation pour raison de météo « avis de coup de vent » (affichage sous chapiteau), ou d'autres éléments indépendants de notre volonté, le concours sera annulé ou reporté à une date ultérieure.

## 2. SECURITE

- Afin de respecter les postes de prospection de chaque concurrent, une distance minimale de 30m entre les bateaux est obligatoire.
- Le port du gilet de sauvetage, sur chaque bateau, pour chaque personne embarquée, même si nous bénéficions d'un temps calme est obligatoire.
- En aucun cas et sous aucun prétexte, la responsabilité des organisateurs ne saurait être engagée, les propriétaires des bateaux restent seuls maîtres à bord et totalement responsables des personnes embarquées. Ils doivent pouvoir justifier, si nécessaire, d'être dotés de l'ensemble des équipements de sécurité règlementaires nécessaires à bord de leur embarcation.
- La zone de départ de la compétition sera définie par les bateaux de tête des commissaires. La vitesse de liaison entre le port et cette zone sera limitée à 3 nœuds. Lorsque le départ sera donné (corne de brume), toute vitesse excessive sera pénalisée par une exclusion immédiate de la compétition : priorité à la sécurité.

## 3. ENGAGEMENT

- La participation au concours est fixée à :
  - 60 € par bateau avant le 1<sup>er</sup> avril
  - 80 € du 1<sup>er</sup> au 30 avril inclus (intégrant un T-shirt de l'épreuve et 2 tickets boissons par participant).
- Les inscriptions ne pourront se faire après le lundi 30 avril 2018.
- Les inscriptions peuvent se faire :
  - Sur le site Internet : [www.grandprixguyader.com/inscription-concoursdepeche](http://www.grandprixguyader.com/inscription-concoursdepeche)
  - Par courrier : Société des Régates de Douarnenez - 59 quai de l'Yser - 29100 DOUARNENEZ
  - Auprès des magasins d'articles de pêche partenaires de l'épreuve
  - Au bureau de la Société des Régates de Douarnenez
- Les inscriptions ne seront validées qu'après :
  - règlement des frais d'inscription,
  - réception de la fiche d'inscription comprenant obligatoirement le numéro de portable et l'adresse mail valide d'un équipier inscrit
  - Choix d'une catégorie de classement
  - Réception du « règlement du concours de pêche » signé

## 4. CLASSEMENT

**Pour le classement général, les 3 premiers bateaux, seront récompensés sans attribution de lots.**

- **Un classement avec remise de lots « pêche », aura lieu pour les 3 premiers des catégories :**
  - **Catégorie amateur : Equipage masculin**
  - **Catégorie féminine : Equipage mixte et/ou féminin**
  - **Catégorie junior : Equipage avec au moins 1 junior (10 à 18 ans)**
- **Une remise de lots complémentaires sera faite par tirage au sort**
- Pour participer à ce classement, il faut obligatoirement rapporter la feuille résultat même vierge !



- Pour privilégier la qualité, le nombre de points sera affecté en fonction des difficultés réelles de capture de chaque variété. Le «no-kill», par poisson, apportera une valorisation de 3 points supplémentaires validés par les commissaires. Quelques variétés sont sujettes à plusieurs cotations en fonction de leur taille.
- L'équipage gagnant sera celui qui aura obtenu le plus grand nombre de points et le classement s'effectuera en ordre décroissant. En cas d'égalité de points, c'est le plus grand nombre de variétés d'espèces pêchées qui départagera les concurrents et en cas de nouvelle égalité un tirage au sort aura lieu.
- La grille de notation des points attribués aux espèces est jointe pour information en annexe à ce règlement. Une grille officielle sera remise à chaque équipage lors de l'émargement du matin.

## 5. PROGRAMME :

- **Dimanche 13 mai :**
  - 7h00/7h30 : Émargement départ obligatoire
  - 7h45 : Briefing avant départ
  - 8h00 : Départ de la compétition
  - 16h00 : Heure limite de retour au ponton
  - 16h / 17h : Comptage et vérification des prises
  - 16h / 17h : Émargement retour obligatoire
  - 17h30 : Remise des prix
- **MISE À L'EAU DES BATEAUX extérieurs au plan d'eau de TREBOUL :** Le samedi (pleine mer à 15h46 : coeff.68) Afin de favoriser la bonne préparation du concours, les bateaux pourront être accueillis au ponton J le samedi 12 mai à partir de 17h00. Avant 17h00, l'enceinte du port de Tréboul et les parkings seront réservés au grutage des « DRAGON » ayant terminés leur dernière régates du Grand Prix. Le dimanche matin (pleine mer 04h04 : coeff. 75) Il est conseillé de mettre à l'eau avant 7h00 afin de respecter les horaires d'émargement et briefing.
- **Tout bateau inscrit doit obligatoirement émarger avant le départ entre 7h00 et 7h30.**
- **L'émargement au retour est également obligatoire (vérification de rentrée de tous les équipages) entre 16h00 et 17h.**
- Le comptage et la vérification des prises (feuille de notation remplie par le capitaine de chaque bateau) s'effectueront de 16h à 17h. La remise des prix aura lieu à partir de 17h30.

## 6. UTILISATION DES DROITS :

- Le propriétaire, ou l'utilisateur du bateau, ou l'éventuel commanditaire, par le seul fait de sa participation au Grand Prix Guyader, accepte que l'organisateur utilise uniquement à des fins de promotion de l'épreuve et non commerciales, tout ce qui est relatif à leur participation à l'épreuve.

Nom du Bateau : ..... Date : .....

Signature du capitaine